

CARTE D'IDENTITE MAJEUR

POUR UN RENDEZ-VOUS = www.douvres-la-delivrande.fr = CLIC RENDEZ-VOUS

PRE-DEMANDE EN LIGNE ET DECLARATION DE PERTE : IMPRIMER ET APPORTER NON SIGNEES

[http:// ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)

★ **Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires après sa date de fin de validité si vous étiez majeur au moment de son instruction**

PREMIERE DEMANDE ET RENOUELEMENT

- Première demande : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si les actes de votre commune de naissance ne sont pas dématérialisés (COMEDDEC)
- Carte actuelle
Si la carte est périmée depuis plus de 15 ans, il faudra présenter un passeport valide ou une copie intégrale de l'acte de naissance de - **3 mois** si votre commune de naissance n'est pas reliée à COMEDDEC.
- 2 photographies d'identité « couleur » - **6 mois** et identiques (nouvelles normes)
- L'original d'un justificatif de domicile - **1 an** au nom et adresse du demandeur (dernier avis d'imposition ou de non-imposition, facture d'électricité, de téléphone fixe ou portable, quittance de loyer+bail)
La taxe foncière n'est pas un document accepté
- Il vous sera demandé les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents

Si vous n'avez pas de justificatif à votre nom et vous habitez chez un particulier

La pièce d'identité de la personne qui vous héberge

Une attestation qui certifie que vous habitez chez elle en précisant depuis quelle date

L'original d'un justificatif de domicile à son nom de moins d'un 1 an.

CAS DE LA PERTE (LA DECLARATION EST A FAIRE EN MAIRIE LE JOUR DU RDV) OU DE VOL (Déclaration à la gendarmerie)

- Déclaration de perte ou de vol
- 25 € en timbres fiscaux dématérialisés, achat en bureau de tabac ou sur internet
- 2 photos d'identité couleur - **6 mois** et identiques (nouvelles normes)
- Copie intégrale de l'acte de naissance - **3 mois** pour les communes dont les actes ne sont pas dématérialisés (COMEDDEC) ou passeport biométrique valide
- L'original d'un justificatif de domicile récent -1 an au nom, prénom et adresse du demandeur (dernier avis d'imposition ou de non-imposition, facture électricité, facture téléphone fixe ou portable, quittance de loyer)
la taxe foncière n'est pas un document accepté
- Il vous sera demandé les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents

CHANGEMENT D'ADRESSE OU D'ETAT CIVIL :

- Carte actuelle
- L'original d'un justificatif de changement d'état civil (acte de mariage, décès etc...)
- 2 photographies d'identité couleur - **6 mois** et identiques (nouvelles normes)
- L'original d'un justificatif de domicile - **1 an** au nom, prénom et adresse du demandeur (dernier avis d'imposition ou de non-imposition, facture d'électricité, de téléphone fixe ou portable, quittance de loyer + bail) **La taxe foncière n'est pas un document accepté**
- Pour conserver le nom de son ex-mari il faut apporter l'intégralité du jugement de divorce

[POUR RETIRER CARTE D'IDENTITE ET/OU PASSEPORT PRENDRE RDV AVEC LA MAIRIE :](#)

 : 02.31.36.24.24